



LES MISSIONS DE RÉFÉRENT SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

SENSIBILISER

Accompagner la communauté éducative sur les questions de protection des données et de cybersécurité

Le Référent Sécurité Numérique participe à la protection des données et la protection des données à caractère personnel.

En concertation avec le Référent aux Ressources et aux Usages Numériques Pédagogiques (RRUPN) il met en avant les services offerts par l'académie aux usagers pour leurs missions d'enseignement, apprentissage, communication et collaboration.



ALERTER

Solliciter la chaîne d'alerte

Il alerte le chef d'établissement et le responsable Sécurité des Systèmes d'Information académique (alerte.ssi@ac-rennes.fr) en cas d'incident de sécurité (vol de matériel, envoi de messages discriminants, ou d'origine cybersécurité) et met en place les mesures adaptées à l'incident déclaré.



PROTÉGER

Il assure la protection des mineurs : il est l'interlocuteur de la DSII ou de la collectivité en charge du filtrage sous la responsabilité de l'académie.

Il contacte le DPD académique pour toute demande relevant de la protection des données qui nécessite une analyse approfondie.



CARTOGRAPHIER

Identifier les traitements de données à caractère personnel dans l'EPLÉ

Il assiste le chef d'établissement dans la gestion de la connaissance des traitements à caractère personnel locaux au moyen d'une description de ceux-ci dans une fiche de registre qui sera ensuite inscrite dans le registre des activités de traitement de l'EPLÉ (une fiche par finalité).

Il est consulté préalablement à toute mise en œuvre d'un traitement local mettant en jeu des données à caractère personnel et accompagne la formalisation du traitement qui engage la responsabilité du CE.



L'espace Triskell réservé aux RSN :

- Ressources documentaires
- Liens pratiques
- Discussion instantanée avec la CSN



Assistance Interacadémique Mutualisée
du Grand Ouest

Une question ? Contactez la plateforme d'assistance AMIGO
<https://assistance.ac-rennes.fr>